



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE  
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-006-2017-07

PUBLIÉ LE 5 JUILLET 2017

# Sommaire

## **Direction régionale des entreprises de la concurrence et de la consommation du travail et de l'emploi**

IDF-2017-07-03-015 - arrêté 2017-095 subdélégation des pouvoirs du PRIF à l'UR (6 pages) Page 3

IDF-2017-07-03-017 - Arrêté n°2017-105 du 3 juillet 2017 de la Direccte Ile-de-France: délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire (10 pages) Page 10

## **Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**

IDF-2017-07-05-002 - Décision portant subdélégation de signature de la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France pour l'exercice des missions des services de l'établissement FranceAgriMer (2 pages) Page 21

## **Ministère de la Justice**

IDF-2017-07-04-003 - PFI PARIS IDF 04072017 délégation signature RAA - Avenant N°2 à l'annexe 1 du RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°IDF-007-2017-04 (8 pages) Page 24

## **Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris**

IDF-2017-07-04-004 - ARRETE portant délégation de signature à M. Laurent de LAMARE, directeur régional adjoint de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France, délégué territorial adjoint du Centre national pour le développement du sport pour la région Ile-de-France (2 pages) Page 33

## **Rectorat de l'académie de Versailles**

IDF-2017-07-05-013 - arrêté du 05-07-17 portant délégation de signature du recteur à M COSNARD, DASEN du 95 (3 pages) Page 36

IDF-2017-07-05-012 - arrêté du 05-07-17 portant délégation de signature à M COSNARD, DASEN du 95 en charge du SAM FdD (2 pages) Page 40

IDF-2017-07-05-014 - arrêté du 05-07-17 portant subdélégation de signature financière du recteur à M COSNARD, DASEN du 95 (4 pages) Page 43

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de  
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2017-07-03-015

arrêté 2017-095 subdélégation des pouvoirs du PRIF à  
l'UR



LE PRÉFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE  
PRÉFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

La direction régionale des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi

**Arrêté n° 2017 – 095**

portant subdélégation de signature en matière administrative  
de Madame Corinne CHERUBINI  
directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi d'Ile-de-France

- VU** le code de justice administrative,
- VU** le code du travail,
- VU** le code du tourisme,
- VU** le code de la sécurité sociale,
- VU** le code des marchés publics,
- VU** le code de commerce,
- VU** le code de la consommation,
- VU** le code rural,
- VU** le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA),
- VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** les décrets n°92-738 et n°92-1057 des 27 juillet et 25 septembre 1992 portant déconcentration en matière de gestion des personnels et services du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,



- VU le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat,
- VU le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,
- VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France,
- VU le décret 2013-571 du 1<sup>er</sup> juillet 2013 modifié autorisant les ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative à déléguer certains de leurs pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous leur autorité,
- VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,
- VU le décret du 14 juin 2017 portant nomination de Monsieur Michel CADOT, Préfet de la région d'Île de France,
- VU l'arrêté du 25 novembre 2014 portant délégation de certains pouvoirs de recrutements et de gestion d'agents relevant du ministère chargé du travail et de l'emploi,
- VU l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leur fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU l'arrêté interministériel du 29 août 2016 nommant Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 5 septembre 2016,
- VU l'arrêté du 5 janvier 2017 nommant Monsieur Jérôme BONHERBE, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, chargé des fonctions de secrétaire général, à compter du 1<sup>er</sup> février 2017,
- VU l'arrêté interministériel du 6 novembre 2012 du Ministre de l'économie et des finances, de la Ministre du commerce extérieur, du Ministre du redressement productif, du Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et de la Ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme portant nomination au poste de directeur régional adjoint de Monsieur Franck TARRIER,
- VU l'arrêté interministériel du 11 février 2015 du Ministre des finances et des comptes publics, du Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et du Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique portant nomination au poste de directeur régional adjoint de Monsieur Dominique BONNAFOUS,
- VU l'arrêté ministériel du 16 novembre 2015 nommant Madame Yasmina TAIEB responsable du Pôle « politique du travail » de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

**VU** l'arrêté IDF-2017-06-19-002, du 19 juin 2017, de Monsieur Michel CADOT, Préfet de la région d'Ile de France, Préfet de Paris, portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) en matière administrative.

## **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : la présente subdélégation de signature est donnée à effet de signer tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) à l'exclusion des actes mentionnés à l'article 3 du présent arrêté.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée à la préfecture de la région d'Ile-de-France, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

**ARTICLE 2** : Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Jérôme BONHERBE, directeur régional adjoint, chargé des fonctions de secrétaire général,
- Mme Elise TEXIER, administratrice civile, responsable par intérim du pôle « entreprises, emploi et économie » (Pôle 3 E),
- M. Dominique BONNAFOUS, directeur régional adjoint, responsable du pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie » (Pôle C),
- Mme Yasmina TAIEB, directrice régionale adjointe, responsable du Pôle politique du travail (Pôle T),

1/ La subdélégation de signature pourra également être exercée par les chefs de services suivants dans la limite de leur champ de compétence et des modalités d'organisation interne du pôle Entreprises, emploi et économie :

- M. Thomas GOUZENES
- M. Patrick GUYOT
- M. Alain DUPOUY
- M. Mladen DUSPARA

Dans la limite du champ de compétence du département des politiques de l'emploi, la subdélégation de signature pourra être exercée par les cheffes de services suivantes :

- Mme Véronique DELARUE
- Mme Magali BOUNAIX
- Mme Elisa BAILLON

Dans la limite du champ de compétence du département du développement économique et de la compétitivité internationale, la subdélégation de signature pourra être exercée par les chefs de services suivants :

- M. Vincent FERT
- Mme Nathalie CAUVIN
- M. Matthieu HARDELIN
- M. Clément MAYOT

Dans la limite du champ de compétence du département du contrôle de la formation professionnelle, la subdélégation de signature pourra être exercée par les chefs de services suivants :

- Mme. Marie-Violaine COLAS
- Mme Annick BRENNER
- M. Stéphane FEIGNON

Dans la limite du champ de compétence du département du fonds social européen, la subdélégation de signature pourra être exercée par les chefs de services suivants :

- Mme. Alexandra CHOL
- M. Cédric GUILLON-LAVOCAT
- Mme Fabienne VAUGUET

2/ La subdélégation de signature pourra également être exercée par les chefs de services suivants dans la limite de leur champ de compétence et des modalités d'organisation interne du pôle Politique du travail :

- M. Nicolas BESSOT
- Mme Catherine LAPEYRE
- Mme Marie-Anne VINOT
- M. Frédéric LEONZI

3/ La subdélégation de signature pourra également être exercée par les chefs de services suivants dans la limite de leur champ de compétence et des modalités d'organisation interne du pôle Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie :

- M. Lionel SILVERT
- M. Jean-Paul WUCHER
- Mme Christine MILLER
- M. Ronan PERROTTE
- M. Eric LE CAM

Dans la limite du champ de compétence du service Métrologie, la subdélégation de signature pourra être exercée par :

- M. Christian BELNY

4/ La subdélégation de signature pourra également être exercée, dans la limite de son champ de compétence et des modalités d'organisation interne du secrétariat général par :

- Mme Sophie de CASTELNAU

Dans la limite du champ de compétence du service des ressources humaines, la subdélégation de signature pourra être exercée par :

- Mme Peggy LEGRAND
- Mme Nittiadévy EGANADANE

Dans la limite du champ de compétence de l'unité de gestion administrative et prospective des emplois, des effectifs et des carrières du service des ressources humaines, la subdélégation de signature pourra être exercée par :

- Mme Géraldine CUGUEN

Dans la limite du champ de compétence de l'unité action sociale du service des ressources humaines, la subdélégation de signature pourra être exercée par :

- M. Thierry LARTIGUE

Dans la limite du champ de compétence de l'unité formation du service des ressources humaines, la subdélégation de signature pourra être exercée par :

- Mme Evelyne LE GALL

Dans la limite du champ de compétence du service des systèmes d'information et de communication, la subdélégation de signature pourra être exercée par :

- M. Yanick DURANT
- M. Freddy FRANCOISE

Dans la limite du champ de compétence du service budgétaire et financier, la subdélégation de signature pourra être exercée par :

- M. Jean-Paul MARANGI
- Mme Liliane JABOL

Dans la limite du champ de compétence du service des moyens généraux, la subdélégation de signature pourra être exercée par :

- M. Philippe RICHARD
- Mme Mikaëla MANASSERO

**ARTICLE 3** : Sont exclus de la délégation consentie à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté :

- Les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics.
- Les mémoires en défense présentés au nom de l'Etat à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, sauf en ce qui concerne les compétences propres exercées par la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, en matière d'accompagnement des restructurations d'entreprise et d'inspection de la législation du travail, de mesures de police administrative prises en application du code de commerce et du code de la consommation par les agents de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes placés sous son autorité et de sanctions administratives prononcées en application des mêmes codes et en matière de métrologie légale, ainsi que dans les cas de procédure d'urgence prévues au livre V du code de justice administrative,
- les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et départementaux et les présidents des associations des maires, la maire de Paris et les maires des communes chefs-lieux de département,
- les correspondances entrant dans le cadre de la négociation du contrat de plan Etat-région.

Par ailleurs, une copie de toutes correspondances avec les autres élus, maires, conseillers municipaux ainsi que celles concernant le contrôle de légalité et les mémoires produits dans le cadre des procédures d'urgence susmentionnées, sera adressée en même temps au préfet de la région d'Ile-de-France.

**ARTICLE 4** : L'arrêté de subdélégation de signature n°2017-0067 du 24 avril 2017 est abrogé.

**ARTICLE 5** : La Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 3 juillet 2017

Pour le Préfet de région et par délégation,  
La Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France



Corinne CHERUBINI

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de  
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2017-07-03-017

Arrêté n°2017-105 du 3 juillet 2017 de la Direccte  
Ile-de-France: délégation de signature pour  
l'ordonnancement secondaire



PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi  
d'Ile-de-France

**ARRETE n° 2017-105**

**PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE  
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES  
DE L'ETAT AUX AGENTS DE LA DIRECCTE D'ILE-DE-FRANCE**

VU la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relatives aux lois de finances ;

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

VU le décret du 14 juin 2017 nommant M. Michel CADOT, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

VU l'arrêté interministériel du 29 août 2016 nommant Mme Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France, à compter du 5 septembre 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-06-19-003 donnant délégation de signature à Mme Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire ;

VU la circulaire 2REC-15-3351 du 18 mars 2015 relative à la simplification des nomenclatures budgétaires ;

VU la décision du 29 octobre 2015 portant simplification de la nomenclature budgétaire de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) au sein du programme 134 « Développement des entreprises et du tourisme ».

**ARRETE**



## **Section 1 – Subdélégation de signature aux agents de l'unité régionale**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Mme Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région d'Île-de-France, donne subdélégation de signature à M. Jérôme BONHERBE, directeur régional adjoint, secrétaire général, Mme Sophie de CASTELNAU, administratrice civile, adjointe du secrétaire général, M. Jean Paul MARANGI, inspecteur divisionnaire des finances publiques, de classe normale, chef du service budgétaire et financier, Mme Liliane JABOL, attachée d'administration, adjointe du chef du service budgétaire et financier

à l'effet de recevoir et de mettre à disposition les crédits des budgets opérationnels de programme suivants :

102 « Accès et retour à l'emploi »

103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi »

La présente subdélégation est consentie pour l'ensemble des titres budgétaires énoncés à l'article 2 du présent arrêté.

### **ARTICLE 2**

Mme Corinne CHERUBINI, donne subdélégation de signature à :

- M. Jérôme BONHERBE, directeur régional adjoint, secrétaire général
- M. Dominique BONNAFOUS, directeur régional adjoint, chef du pôle C
- Mme Yasmina TAIEB, directrice régionale adjointe, cheffe du pôle T
- Mme Elise TEXIER, administratrice civile, cheffe par intérim du pôle 3 E

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, relatifs à la gestion des budgets opérationnels centraux et régionaux des programmes suivants :

102 « Accès et retour à l'emploi »

103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi »

111 « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail »

134 « Développement des entreprises et de l'emploi »

155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail »

333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées action 1 »

724 « Opérations immobilières déconcentrées »

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes.

Il est également accordé à M. Jérôme BONHERBE, à l'effet de signer, dans la limite des plafonds de dépenses qui ont été notifiés par le préfet de région d'Ile de France, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, relatifs à la gestion du budget opérationnel régional ::

333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées (action 2) »

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes

Il est également accordé à M. Jean Paul MARANGI et Mme Liliane JABOL subdélégation pour

procéder aux opérations budgétaires dans l'application informatique financière de l'Etat

« CHORUS ». Cette habilitation recouvre les actes de mise à disposition des crédits et de saisie de la programmation dans la limite de l'arrêté préfectoral susvisé.



### **ARTICLE 3**

Mme Corinne CHERUBINI, donne subdélégation de signature à Mme Elise TEXIER, administratrice civile, cheffe par intérim du pôle 3 E, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, relatifs à la gestion des budgets opérationnels centraux des programmes du Fonds social européen suivants :

FSE00-03 : Objectif 3 (2000-2006)

FSE00-04 : Equal (2000-2006)

FSE00-06 : Objectif 2 (2000-2006) FSE00-01: Compétitivité régionale et emploi 2007-2013

FSE00-07 : Programme Emploi Inclusion en métropole 2014-2020

FSE00-08 : Initiative pour l'emploi des jeunes 2014-2020

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes.

### **ARTICLE 4**

Subdélégation de signature est accordée à :

➤ Mme Sophie de CASTELNAU, M. Jean-Paul MARANGI, M. Philippe RICHARD, directeur départemental CCRF, chef du service des moyens généraux, Mme Liliane JABOL, Mme Mikala MANASSERO, contractuelle de l'Etat, adjointe du chef du service des moyens généraux,

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, relatifs à la gestion des budgets opérationnels centraux et régionaux des programmes suivants :

102 « Accès et retour à l'emploi »

103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi »

111 « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail »

134 « Développement des entreprises et de l'emploi »

155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail »

333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées action 1 et 2 »

724 « Opérations immobilières déconcentrées »

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes.

➤ Mme Peggy LEGRAND, directrice adjointe du travail, cheffe du service des ressources humaines et à Mme Nittiadévy EGANADANE, attachée d'administration, adjointe de la cheffe du service des ressources humaines ;

à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions, pièces ou conventions dans le périmètre des ressources humaines, formation professionnelle et action sociale ;

➤ Mme Evelyne LE GALL, attachée principale d'administration, responsable de la formation professionnelle ;

à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions, pièces ou conventions dans le périmètre de la formation professionnelle,

➤ M. Thierry LARTIGUE, contrôleur du travail HC, chef de l'unité action sociale ;

à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions, pièces ou conventions dans le périmètre de l'Action sociale,

Mme Christine MILLER, directrice départementale de la DGCCRF de 2<sup>ème</sup> classe, cheffe du service pilotage général, M. Jean-Paul WUCHER, directeur départemental de la DGCCRF de 2<sup>ème</sup> classe, chef

du service des pratiques commerciales restrictives, M. Ronan PERROTTE, inspecteur principal de la DGCCRF, chef du service de la brigade interrégionale d'enquête concurrence et de la commande publique, M. Eric LE CAM, inspecteur principal de la DGCCRF, chef du service programmation, animation et contentieux, pour signer tous documents relevant de la compétence et des attributions de pôle C,

➤ M. Lionel SILVERT, chef de mission, chef du service de la métrologie et M. Christian BELNY, ingénieur de l'industrie et des mines, responsable d'unité opérationnelle à l'effet de signer tous les actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes de l'Etat en matière de métrologie légale ;

➤ Mme Catherine LAPEYRE, directrice adjointe du travail, cheffe de service et Nicolas BESSOT, directeur du travail, chef du service pour signer tous documents relevant de la compétence et des attributions de pôle T ;

➤ Mme Elisa BAILLON, directrice adjointe du travail, cheffe du service mutation de l'emploi et des compétences, Mme Magali BOUNAIX, attachée principale, adjointe à la cheffe du département, cheffe de la mission d'appui transversal, Mme Véronique DELARUE, attachée principale, cheffe du service insertion des jeunes et développement de la qualification des actifs, M. Thomas GOUZENES, ingénieur en chef des mines, chef du département pour signer tous documents relevant de la compétence et des attributions de pôle 3 E ;

➤ M. Patrick GUYOT, administrateur civil, chef du département, M. Cédric GUILLON-LAVOCAT, contractuel de l'Etat, adjoint au chef de département, chef du service projets régionaux, Mme Alexandra CHOL, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du service gestion financière et méthodes, Mme Fabienne VAUGUET, contractuelle de l'Etat, cheffe du service programmation et organismes intermédiaires pour signer tous documents relevant de la compétence et des attributions du département FSE ;

➤ M. Cyrille BOITEL, contractuel de l'Etat, responsable du département Communication pour signer tous documents relevant de la compétence et des attributions du service Communication ;

➤ Mme Anne-Lise AUCOUTURIER, responsable du service étude, statistique, évaluation à l'effet de signer tous documents relevant de la compétence et des attributions du service étude, statistique et évaluation.

## **ARTICLE 5**

Mme Corinne CHERUBINI donne subdélégation de signature à M. Jérôme BONHERBE, Mme Sophie de CASTELNAU et M. Jean-Paul MARANGI, à l'effet de signer toutes pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre des programmes budgétaires énoncés à l'article 2 du présent arrêté.

## **ARTICLE 6**

Subdélégation de signature est donnée sous la forme d'une habilitation à valider dans l'application financière CHORUS, les opérations d'ordonnancement secondaire et les actes de gestion en qualité de service prescripteur pour les recettes et les dépenses de l'Etat, aux agents désignés ci-après :

### **- Au titre des programmes visés à l'article 2**

➤ Mme Marie ASPLANATO, secrétaire administrative, gestionnaire d'appui à l'exécution des BOP ;

➤ Mme Blanche BOURIN, contrôleur principal DGCCRF, gestionnaire d'appui à l'exécution des BOP ;

➤ Mme Sabrina FERREIRA, secrétaire administrative, gestionnaire d'appui à l'exécution des BOP ;

- Mme Jacqueline GRACCHUS, contrôleur du travail hors classe, gestionnaire d'appui à l'exécution des BOP ;
- Mme Liliane JABOL
- M. Jean-Paul MARANGI

#### **Au titre des programmes financés par le Fonds social européen**

- Mme Alexandra CHOL attachée principale, cheffe du service gestion budgétaire et méthodes
- M. Hakim DAOUDI-ALAOUI, secrétaire administratif, gestionnaire financier
- M. Silété EDORH ANANOU, agent contractuel, gestionnaire financier.

#### **ARTICLE 7**

Subdélégation de signature est donnée en tant que responsable régional d'inventaire pour tous les actes liés aux opérations d'inventaire comptable à M. Jean Paul MARANGI et M. Philippe RICHARD.

#### **- Section 2 – Subdélégation de signature aux agents des unités départementales**

#### **ARTICLE 8**

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et sous réserve des dispositions de l'article 5, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, relatifs à la gestion des budgets opérationnels centraux et régionaux des programmes **BOP 102, 103, 111, 155 et 333** à :

- M. Dominique VANDROZ, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de PARIS.
- M. Philippe COUPARD, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de SEINE ET MARNE.
- Mme Isabelle LAFONT-FAUST, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale des YVELINES ;
- M. Marc BENADON, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de l'ESSONNE ;
- Mme Patricia BOILLAUD, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale des HAUTS-DE-SEINE ;
- Mme Anne SIPP, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale de la SEINE-SAINT DENIS ;
- M. Didier TILLET, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du VAL DE MARNE.
- M. Vincent RUPRICH, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du VAL D'OISE.

#### **ARTICLE 9**

##### **Unité départementale de Paris**

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 8 et de leur champ de compétence, à :

- M. Jacky HAZIZA, attaché principal, secrétaire général de l'unité départementale ;
- M. Philippe BOURSIER, directeur du travail, directeur de l'emploi et du développement économique ;

- Mme Corinne ROUXEL, attachée principale, adjointe du directeur de l'emploi et du développement économique ;
- Mme Isabelle CHABBERT, directrice adjointe du travail, adjointe du directeur de l'emploi et du développement économique ;
- Mme Anne-Catherine BISOT, Attachée principale, responsable des ressources humaines, M. Patrick PEYTAVIN, directeur du travail, directeur des relations et services du travail ;
- M. Sylvère DERNAULT, directeur adjoint du travail, adjoint au directeur des relations et services du travail.

### **Unité départementale de Seine et Marne**

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 8 et de leur champ de compétence, à :

- Mme Marie-Hélène SOTTO-LAMY, inspectrice divisionnaire des finances publiques, secrétaire générale de l'unité départementale ;
- Mme Isabelle VIOT-BICHON, directrice du travail hors classe, responsable du pôle 3 E ;
- M. Bruno ESCALERE, directeur du travail, responsable du pôle T ;
- M. Stéphane ROUXEL, directeur adjoint du travail, responsable sud 77 ;
- M. Olivier GAUTUN, directeur adjoint du travail, adjoint au responsable du pôle T ;
- Mme Viviane BELHUMEUR, inspectrice du travail, chef du service modernisation et restructuration des entreprises.

### **Unité départementale des Yvelines**

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 8 et de leur champ de compétence, à :

- Mme Elisabeth JAULT, attachée principale, secrétaire générale de l'unité départementale ;
- M. Didier LACHAUD, directeur du travail, responsable du pôle 3 E ;
- M. Pascal MARCOUX, directeur du travail, responsable du pôle T ;
- Mme Nadine DESPLEBIN, attachée d'administration hors classe, adjointe du directeur du pôle 2 EI ;
- Mme Clémence TALAYA-BIOTEAU, attachée principale, responsable du service accompagnement dans l'emploi, insertion des publics en difficulté ;
- Mme Florence VILBOUX, directrice adjointe du travail, adjointe du directeur du pôle T

### **Unité départementale de l'Essonne**

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 8 et de leur champ de compétence, à :

- Mme Emilia DUARTE-MARTINS, attachée principale d'administration, secrétaire générale de l'unité départementale ;
- M. Christian BENAS, directeur du travail, responsable du pôle 3 E ;
- Mme Véronique CARRE, directrice adjointe du travail, adjointe du responsable du pôle 3 E ;
- M. Didier CAROFF, directeur du travail, responsable du pôle T ;
- Mme Brigitte MARCHIONI, directrice adjointe du travail, adjointe du responsable du pôle T ;

### **Unité départementale des Hauts-de-Seine**

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 8 et de leur champ de compétence, à :

- M. Henri MARIE, directeur du travail, secrétaire général de l'unité départementale ;
- Mme Claudine SANFAUTE, directrice du travail, responsable du pôle 3 E ;
- M. Jérôme SAJOT, directeur du travail, responsable du pôle T ;
- M. Olivier JUVIN, directeur adjoint du travail, responsable du département Mutations économiques et développement des compétences ;
- Mme Valérie HAVIEZ, attachée principale, responsable du service Accompagnement et soutien aux entreprises ;

### **Unité départementale de Seine-Saint-Denis**

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 8 et de leur champ de compétence, à :

- Mme Katia DUPUY, directrice du travail, secrétaire générale de l'unité départementale ;
- Mme Martine ADMENT-CATINAUD, directrice du travail, responsable du pôle 3 E ;
- M. Eric BERTAZZON, directeur du travail, responsable du pôle T.

### **Unité départementale du Val-de-Marne**

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 8 et de leur champ de compétence, à :

- Mme Agnès DUMONS, directrice du travail, secrétaire générale de l'unité départementale ;
- M. Eric JANY, directeur du travail, responsable du pôle T ;
- M. Nicolas REMEUR, directeur du travail, responsable du pôle 3 E ;
- M. Ababacar NDIAYE, directeur adjoint du travail, responsable adjoint du pôle 3 E ;
- Mme Larissa DARRACQ, directrice adjointe du travail, responsable adjointe du pôle T.

### **Unité départementale du Val d'Oise**

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 8 et de leur champ de compétence, à :

- Mme Pascale BOUËTTE, directrice du travail, responsable du pôle T ;
- Mme Laurence DEGENNE-SHORTEN, attachée d'administration de l'Etat hors classe ; responsable du pôle 3 E ;
- M. Xavier ROBERGE, attaché principal d'administration de l'Etat, adjoint de la responsable du pôle 3E

### **ARTICLE 10**

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider tout ordre de mission et état de frais dans l'application CHORUS DT à :

- Mme Stéphanie ARNAL, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, responsable RH de l'unité départementale des Yvelines ;
- M. Marc BENADON, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de l'ESSONNE ;
- Mme Anne-Catherine BISOT, attachée principale, responsable des ressources humaines de l'unité départementale de Paris ;

- Mme Pascale BOUËTTE, directrice du travail, responsable du pôle T de l'unité départementale du Val d'Oise ;
- Mme Sophie de CASTELNAU, administratrice civile, secrétaire générale adjointe de la Direccte
- Mme Catherine CEVASCO
- Mme Valérie CHICHERIE
- Mme Gisèle CILLI,
- M. Philippe COUPARD, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de SEINE ET MARNE.
- Mme Laurence DEGENNE-SHORTEN, attachée d'administration de l'Etat hors classe, responsable du pôle 3 E de l'unité départementale du Val d'Oise;
- Mme Agnès DUMONS, directrice du travail, secrétaire générale de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- M. Daniel DREAN
- Mme Emilia DUARTE-MARTINS, attachée principale d'administration, secrétaire générale de l'unité départementale ;
- Mme Sylviane DUNAJSKA, inspectrice du travail, responsable du bureau gestion des moyens ;
- M. Charles EXTY, adjoint administratif, gestionnaire d'achats
- M. Eric JANY
- Mme Véronique GUILLON RECHICHIAN
- Mme Elisabeth JAULT, attachée principale, secrétaire général des Yvelines
- Mme Evelynne LE GALL, attachée principale d'administration, responsable de la formation professionnelle de la Direccte ;
- M. Henri MARIE, directeur du travail, secrétaire général de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- Mme Claudine MEHENNAOUI
- Mme Ginette MUSSARD
- M. Ababacar NDIAYE, directeur adjoint du travail, responsable adjoint du pôle 3 E de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- M. Nicolas REMEUR, directeur du travail, responsable du pôle 3 E de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- M. Xavier ROBERGE, attaché principal d'administration de l'Etat, adjoint de la responsable du pôle 3<sup>E</sup>, de l'unité départementale du Val d'Oise ;
- Mme Virginie RUE
- M. Vincent RUPRICH, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du VAL D'OISE.
- Mme SERRAZ
- Mme Marie-Hélène SOTTO-LAMY, inspectrice divisionnaire des finances publiques, secrétaire générale de l'unité départementale de Seine-et-Marne ;
- M. Didier TILLET, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du VAL DE MARNE.
- Mme Isabelle VIOT-BICHON, directrice du travail hors classe, responsable du pôle 3 E de l'unité départementale de Seine-et-Marne ;
- M. Philippe VONG A LAU

## **ARTICLE 11**

Sont exclus de la présente subdélégation :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre à l'avis du contrôleur budgétaire régional ;



- les arrêtés et conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;
- les contrats de bail.

## **ARTICLE 12**

Un exemplaire du présent arrêté et les spécimens de signature des subdélégués sont adressés au comptable assignataire de la région d'Île-de-France

## **ARTICLE 13**

Les arrêtés suivants sont abrogés :

- ❖ n° 2017-058 du 26 avril 2017
- ❖ n° 2017-059 du 02 mai 2017
- ❖ n° 2017-060 du 26 avril 2017
- ❖ n° 2017-061 du 26 avril 2017
- ❖ n° 2017-042 du 26 avril 2017
- ❖ n° 2017-063 du 26 avril 2017
- ❖ n° 2017-064 du 09 mai 2017
- ❖ n° 2017-065 du 09 mai 2017
- ❖ n° 2017-066 du 26 avril 2017

## **ARTICLE 14**

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France, et les subdélégués désignés, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le **03 JUIL. 2017**

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France



Corinne CHERUBINI





Direction régionale et interdépartementale de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

IDF-2017-07-05-002

Décision portant subdélégation de signature de la directrice  
régionale et interdépartementale de l'alimentation, de  
l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France pour l'exercice  
des missions des services de l'établissement  
FranceAgriMer

## DÉCISION

### **Portant subdélégation de signature de la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France pour l'exercice des missions des services de l'établissement FranceAgriMer**

#### **La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France**

- VU** l'ordonnance n° 2009-325 du 29 mars 2009 relative à la création de l'agence de services et de paiement et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,
- VU** le décret n°84-1191 du 28 décembre 1984 modifié relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère en charge de l'agriculture,
- VU** le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'agence de service et de paiement, à l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,
- VU** le livre VI du code rural et de la pêche maritime, titre II, chapitre 1<sup>er</sup>, et notamment les articles R. 621-27 et R. 621-28,
- VU** l'arrêté ministériel du 4 juillet 2016 nommant Mme Anne BOSSY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région d'Île-de-France, à compter du 1<sup>er</sup> août 2016,
- VU** la convention en date du 8 décembre 2009 entre le directeur général de FranceAgriMer et le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU** la décision du 2 avril 2009 du directeur général de FranceAgriMer modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,
- VU** la décision N° FranceAgriMer/ST/2017/20 du 21 juin 2017 portant délégation de signature de la directrice générale de FranceAgriMer à M. Michel CADOT, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, en qualité de représentant territorial de FranceAgriMer, et d'ordonnateur délégué en résultant,
- VU** la décision préfectorale n° IDF-2017-07-03-014 du 3 juillet 2017 du représentant territorial de FranceAgriMer, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Mme Anne BOSSY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, pour l'exercice des missions des services de l'établissement FranceAgriMer.

## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : délégation de signature est donnée à :

M. Bertrand MANTEROLA, directeur régional et interdépartemental adjoint, à l'effet de signer en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne BOSSY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, les billets de financement pour les collecteurs de céréales au profit des établissements de crédit, prévus en matière de financement avec aval de l'établissement ;

M. Thierry CHILLAUD, directeur régional et interdépartemental adjoint, à l'effet de signer en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bertrand MANTEROLA, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, les billets de financement pour les collecteurs de céréales au profit des établissements de crédit, prévus en matière de financement avec aval de l'établissement ;

M. Sébastien FAUGERE, secrétaire général, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions relevant des affaires générales de l'établissement dans la région d'Île-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale ;

M. Gérôme PIGNARD, chef du service régional de l'information statistique et économique, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions, les décisions, instructions et correspondances relatives aux activités du réseau régional RNM et nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région d'Île-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale ;

M. Yves GUY, chef du service régional de l'économie agricole, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région d'Île-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale et des missions ci-dessus déléguées à M. Sébastien FAUGERE et à M. Gérôme PIGNARD ;

M. Philippe MOREAU, chef du pôle économie des filières – FranceAgriMer au sein du service régional de l'économie agricole, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions, les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région d'Île-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale et des missions ci-dessus déléguées à M. Sébastien FAUGERE et à M. Gérôme PIGNARD ;

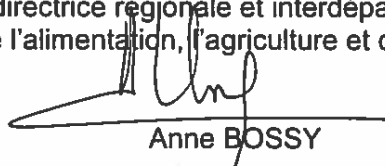
M. Ahmed MASMI, agent du pôle économie des filières – FranceAgriMer au sein du service régional de l'économie agricole, à l'effet de signer, en cas d'empêchement de M. Philippe MOREAU, les billets de financement pour les collecteurs de céréales au profit des établissements de crédit, prévus en matière de financement avec aval de l'établissement.

**Article 2** : la décision de subdélégation n° IDF-2017-03-03-004 du 3 mars 2017 est abrogée.

**Article 3** : la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, ainsi qu'aux agents intéressés et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, ainsi que sur le site internet de FranceAgriMer.

Fait à Cachan, le **05 JUIL, 2017**

La directrice régionale et interdépartementale  
de l'alimentation, l'agriculture et de la forêt



Anne BOSSY

Ministère de la Justice

IDF-2017-07-04-003

**PFI PARIS IDF 04072017 délégation signature RAA -  
Avenant N°2 à l'annexe 1 du RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°IDF-007-2017-04**

*MàJ de l'annexe 1 du RAA de délégation de signature de la PFI de Paris IDF*

## LISTE DES AGENTS BENEFICIAIRE DE LA DELEGATION DE SIGNATURE

Direction de rattachement	Nom	Prénom	Grade	Statut	Fonction	Actes	Spécimen de signature
SG	YVERNES	Brigitte	Attaché principal	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes. Responsable de magasin.	Tout acte de validation. Signature des bons de commande	
SG	MHOUMADI	Sabrina	Attaché	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes. Responsable de magasin.	Tout acte de validation. Signature des bons de commande	
SG	DELLAC	Brigitte	SA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes. Responsable de magasin.	Tout acte de validation. Signature des bons de commande	
SG	EDIJOUR	Béatrice	SA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes. Responsable de magasin.	Tout acte de validation. Signature des bons de commande	

SG	FRENET	Odile	SA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes.	Tout acte de validation. Signature des bons de commande	
SG	GIRAUD	Gaylor	SA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes. Responsable de magasin.	Tout acte de validation. Signature des bons de commande	
SG	LECLERC	Virginie	SA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes. Responsable de magasin.	Tout acte de validation. Signature des bons de commande	
SG	MASSAMBA	Moise	SA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes.	Tout acte de validation. Signature des bons de commande	
SG	VIEIRA	Alice	SA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes. Responsable de magasin.	Tout acte de validation. Signature des bons de commande	

SG	BODERGAT	Nathalie	SA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes. Responsable de magasin.	Tout acte de validation. Signature des bons de commande	
SG	BONNAL	Sophie	SA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes. Responsable de magasin.	Tout acte de validation. Signature des bons de commande	
SG	ANQUETIL	Noémie	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des démandes de paiement. Responsable de magasin.	Certification des Services faits dans chorus	
SG	BADIN	Djouhar	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques et des démandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus	
SG	BERTHON	Thierry	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des démandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus	
SG	BOUCHAMA	SOFIA	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des démandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus	
SG	BOUCHAUT	Naomi	AA	Stagiaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des démandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus	
SG	COESY-APPOLINAIRE	Aurélié	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des démandes de paiement.	Certification des Services faits dans chorus	

DAP	COURTOIS	Isabelle	AA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes. Responsable de magasin.	Validation des Engagements Juridiques, certification des Services Faits, validation des demandes de paiement
SG	DELAHERCHE	Christine	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques et des mandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	DIAS	Alexandre	AA	Stagiaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des mandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	DOLAIN	Coralie	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des mandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
DAP	DORMANRY	Carole	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des mandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	FERAS	Sabrina	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des mandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	GONCALVES	Françoise	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des mandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	GOSTYMEN	Cathia	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des mandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	GRAVA	Jasmine	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des mandes de paiement. Responsable de magasin.	Certification des Services faits dans chorus
DAP	GUEDEU	Valérie	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des mandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus



SG	GUILLON	Gislaine	AA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, et des demandes de paiement Responsable des recettes, Responsable de magasin.	Validation des Engagements Juridiques, certification des Services Faits, validation des demandes de paiement, validations des recettes	
SG	HARO	Michaela	AA	Stagiaire	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus	
DAP	HUBERT	Angélique	AA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, et des demandes de paiement Responsable des recettes	Validation des Engagements Juridiques, certification des Services Faits, validation des demandes de paiement, validation des recettes	
SG	HUYNH	Quoc-Viet	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus	
SG	JOILAN	GAELLE	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus	
SG	JOSEPHIN	Karine	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques , des demandes de paiement et des recettes	Certification des Services faits dans Chorus	
SG	LACRETELLE	Marie-Lise May	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus	
SG	LANCIA	Sylvie	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus	
SG	LENOIR	Dominique	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus	
SG	LEPROVOST	Pascale	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus	

SG	LEQUETTE	Cathy	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, des mandes de paiement et des recettes	Certification des Services faits dans Chorus	
SG	LONGLADE	Christelle	AA	Stagiaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des mandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus	
SG	LUCIATHE	REGINE	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques et des mandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus	
SG	MARTIAL	CHRISTELLE-LAURE	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, des mandes de paiement et des recettes	Certification des Services faits	
SG	MASSAMBA	Estelle	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques et des mandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus	
SG	MAVENGO	Elisabeth	AA	Stagiaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des mandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus	
SG	MAZOUNI	Djamila	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques et des mandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus	
SG	MELKI	Marilyne	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des mandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus	
SG	MOUSSAOUI	Mustapha	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des mandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus	
SG	NUNES	Jacqueline	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques et des mandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus	
SG	SCARANO	Sandra	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques et des mandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus	
SG	SOARES	Paula	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des mandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus	

DAP	TAVARES	Christelle	AA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques - Gestionnaire des demandes de paiement	Validation des Engagements Juridiques, certification des Services Faits	
DAP	THEOPHILE	Amira	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus	
SG	WOLO	Marie-Liliane	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus	

Fait à Savigny sur Orge, le 4 juillet 2017

Le coordonnateur, de la Plate forme Interrégionale  
de Paris Ile De France

MINISTRE DE LA JUSTICE  
PFI - PARIS IDF

**Laurent BROUSSE**

Coordonnateur



Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2017-07-04-004

ARRETE portant délégation de signature à M. Laurent de  
LAMARE, directeur régional adjoint de la jeunesse, des  
sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France, délégué  
territorial adjoint du Centre national pour le  
développement du sport pour la région Ile-de-France



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES  
PMM/SC/BCR

## ARRETE

portant délégation de signature à M. Laurent de LAMARE,  
directeur régional adjoint de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France,  
délégué territorial adjoint du Centre national pour le développement du sport  
pour la région Ile-de-France

LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS  
DELEGUE TERRITORIAL DU CENTRE NATIONAL POUR LE  
DEVELOPPEMENT DU SPORT POUR LA REGION ILE-DE-FRANCE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le code du sport, et notamment les articles R411-2, R411-12 à R411-16 et R411-21 ;
- VU le décret du 14 juin 2017 portant nomination de M. Michel CADOT, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- VU l'arrêté du 26 juin 2015 portant nomination de M. Laurent de LAMARE directeur régional adjoint de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France ;
- VU la décision DG n° 2017-39 du 19 juin 2017 de la directrice du Centre national pour le développement du sport portant nomination de M. Laurent de LAMARE en tant que délégué territorial adjoint du Centre national pour le développement du sport pour la région Ile-de-France ;
- SUR proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,

## ARRETE

### Article 1

Délégation de signature est donnée à M. Laurent de LAMARE directeur régional adjoint de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France, délégué territorial adjoint du Centre national pour le développement du sport pour la région Ile-de-France, à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, délégué territorial du Centre national pour le développement du sport pour la région Ile-de-France, tout acte ou écrit relevant des attributions et compétences prévues à la section 2 du titre 1<sup>er</sup> du livre IV du code du sport, à l'exclusion des décisions attributives de subventions égales ou supérieures à 100 000 €.

## Article 2

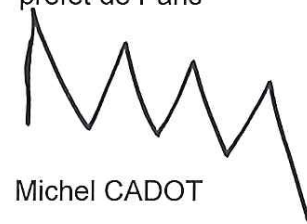
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent de LAMARE, la délégation consentie à l'article 1<sup>er</sup> sera exercée par Mme Sophie CHAILLET, directrice régionale adjointe.

## Article 3

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et le directeur régional adjoint de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France, délégué territorial adjoint du Centre national pour le développement du sport pour la région Ile-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 04 JUIL. 2017

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris



Michel CADOT

Rectorat de l'académie de Versailles

IDF-2017-07-05-013

arrêté du 05-07-17 portant délégation de signature du  
recteur à M COSNARD, DASEN du 95







2/3

VU l'arrêté n° IDF-2017-06-19-026 du 19 juin 2017 du Préfet de la Région d'Ile-de-France portant délégation de signature à Monsieur Daniel FILATRE, Recteur de l'Académie de Versailles, en matière administrative ;

## ARRETE

### ARTICLE 1

Délégation permanente de signature est donnée à **Monsieur Hervé COSNARD**, directeur académique des services de l'éducation nationale du Val d'Oise, à l'effet de signer, pour les personnels affectés dans le département :

- pour les personnels du 1<sup>er</sup> degré et personnels non titulaires chargés d'assurer les fonctions d'enseignement du 1<sup>er</sup> degré dans le ressort du département du Val d'Oise, y compris les accompagnants d'élèves en situation de handicap individuels et les intervenants extérieurs engagés au titre de l'accompagnement éducatif:
  - o l'ensemble des actes relatifs à la gestion individuelle de ces personnels à l'exception de la nomination s'agissant des professeurs des écoles stagiaires ;
  - o les actes portant licenciement ou radiation des cadres faisant suite à un abandon de poste ou une condamnation à l'exception des actes concernant les professeurs des écoles stagiaires.
  
- les arrêtés d'intégration ou de détachement des professeurs des écoles et des instituteurs exerçant les fonctions de psychologue scolaire dans le corps des psychologues de l'éducation nationale –spécialité « éducation, développement et apprentissages ».
  
- les décisions relatives aux demandes de dérogation à l'obligation d'occuper un logement par nécessité absolue de service et à l'obligation de résidence pour les personnels exerçant en collège ;
  
- les certificats de compétences de citoyen de sécurité civile (PSC1) ainsi que les attestations d'obtention de ces certificats pour les unités d'enseignement PSC1 relevant de son département ;
  
- les décisions relatives au contrôle des actes administratifs, budgétaires et financiers des collèges du département du Val d'Oise et de leur chef d'établissement, de manière physique ou électronique ;
  
- les contrats d'engagement des jeunes exerçant une mission de service civique ;
  
- les prises en charge complémentaires des contrats uniques d'insertion ;
  
- les arrêtés procédant à des adaptations du calendrier national scolaire rendues nécessaires soit par la situation géographique particulière d'un établissement scolaire ou la nature des formations qu'il dispense, soit par des circonstances susceptibles de mettre en difficulté, dans un établissement, dans le département du Val 'Oise, le fonctionnement du service public d'enseignement.



3/3

## ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé COSNARD, délégation de signature est donnée à **Madame Marie-Ange TOMI**, directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale, **Monsieur Loïc BERNARD**, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale et **Monsieur Bernard FRADIN**, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Val d'Oise, à l'effet de signer tous les actes délégués au directeur académique des services de l'éducation nationale du Val d'Oise.

## ARTICLE 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Ange TOMI, Monsieur Loïc BERNARD, et Monsieur Bernard FRADIN, délégation de signature est donnée à **Madame Dominique GIRAULT**, chef de la division des moyens, du pilotage et de la prospective (DMPP), à l'effet de signer, pour la part qui revient au Recteur d'académie, les décisions relatives au contrôle des actes administratifs, budgétaires et financiers des collèges du département du Val d'Oise et de leur chef d'établissement, de manière physique ou électronique.

## ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Dominique GIRAULT, délégation de signature est donnée à **Madame Nathalie JOUANNET**, chef de service d'appui aux établissements (SAE), à l'effet de signer les décisions relatives au contrôle des actes administratifs, budgétaires et financiers des collèges du département du Val d'Oise et de leur chef d'établissement, de manière physique ou électronique.

## ARTICLE 5

L'arrêté rectoral du 27 juin 2017 portant délégation de signature est abrogé.

## ARTICLE 6

Le secrétaire général de l'académie et le directeur académique des services de l'éducation nationale du Val d'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait à Versailles, le **05 JUL. 2017**

Le Recteur

Daniel FILATRE

Rectorat de l'académie de Versailles

IDF-2017-07-05-012

arrêté du 05-07-17 portant délégation de signature à M  
COSNARD, DASEN du 95 en charge du SAM FdD







2/2

## ARRETE

### ARTICLE 1

Le service académique des frais de déplacements est placé sous l'autorité de **Monsieur Hervé COSNARD**, directeur académique des services de l'éducation nationale du Val d'Oise, qui reçoit délégation de signature à effet de signer l'ensemble des actes, arrêtés, correspondances et décisions à caractère administratif ou financier relatifs au fonctionnement de ce service, à l'exception des frais de déplacement relevant d'actions de formation.

### ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé COSNARD, délégation de signature est donnée à **Madame Marie-Ange TOMI**, directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale, **Monsieur Loïc BERNARD**, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale et **Monsieur Bernard FRADIN**, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Val d'Oise, sur le même champ de compétences.

### ARTICLE 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Ange TOMI, directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale, Monsieur Loïc BERNARD, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale et Monsieur Bernard FRADIN, délégation de signature est donnée à **Madame Caroline CONSEIL**, chef du service académique des frais de déplacements, sur le même champ de compétence.

### ARTICLE 4

L'arrêté rectoral du 27 juin 2017 portant délégation de signature est abrogé.


### ARTICLE 5

Le directeur académique des services de l'éducation nationale du Val d'Oise est chargé de l'exécution de cet arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France.

Fait à Versailles, le 05 JUL. 2017

Le Recteur

Daniel FILATRE



Rectorat de l'académie de Versailles

IDF-2017-07-05-014

arrêté du 05-07-17 portant subdélégation de signature  
financière du recteur à M COSNARD, DASEN du 95







VU l'arrêté n° IDF-2017-06-19-027 du 19 juin 2017 du Préfet de la Région d'Ile-de-France portant délégation de signature à Monsieur Daniel FILATRE, Recteur de l'Académie de Versailles, en matière d'ordonnancement secondaire ;

2/4

## ARRETE

### ARTICLE 1

Subdélégation de signature est donnée à **Monsieur Hervé COSNARD**, directeur académique des services de l'éducation nationale du Val d'Oise, à l'effet de signer, pour les personnels affectés dans le département, tous les actes relevant de l'exécution des recettes et de l'ordonnancement des dépenses de personnels sur les unités opérationnelles placées sous l'autorité du recteur pour les matières suivantes :

- pour les personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré et personnels non titulaires chargés d'assurer les fonctions d'enseignement du 1<sup>er</sup> degré dans le ressort du département du Val d'Oise, y compris les accompagnants d'élèves en situation de handicap individuels et les intervenants extérieurs engagés au titre de l'accompagnement éducatif :
  - o les actes à caractère financier relatifs à la gestion individuelle de ces personnels ;
  - o les décisions visant à assurer la prise en charge financière des nouveaux arrivants ;
  - o les certificats administratifs ;
- pour les actes à caractère financier relatifs à ces personnels :
  - o pour les personnels enseignants titulaires et non titulaires chargés d'assurer les fonctions d'enseignement, rémunérés sur le BOP 140, ces actes comprennent l'ensemble des actes ayant trait à la rémunération des personnels et notamment les listings de paye, mouvements manuels d'ordonnancement et décomptes de rappel ;
  - o pour les personnels enseignants titulaires du 1<sup>er</sup> degré et non titulaires chargés d'assurer les fonctions d'enseignement du 1<sup>er</sup> degré, rémunérés sur le BOP 141, ces actes comprennent les pièces justificatives individuelles, les décomptes de rappel et les mouvements manuels d'ordonnancement à l'exclusion des listings de paye ;
  - o pour les accompagnants d'élèves en situation de handicap et les intervenants extérieurs engagés au titre de l'accompagnement éducatif rémunérés sur le BOP 230, ces actes comprennent les pièces justificatives individuelles, les décomptes de rappel et les mouvements manuels d'ordonnancement, à l'exclusion des listings de paie ;
- les rémunérations liées aux prestations de formation relevant du BOP 140 ;
- les dépenses liées aux accidents du travail et maladies professionnelles des personnels affectés dans les services de l'éducation nationale et établissements d'enseignement rattachés au département du Val d'Oise.



3/4

## ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé COSNARD, délégation de signature est donnée à **Madame Marie-Ange TOMI**, directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale, **Monsieur Loïc BERNARD**, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale et **Monsieur Bernard FRADIN**, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Val d'Oise, à l'effet de signer tous les actes visés à l'article 1.

## ARTICLE 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Ange TOMI, , Monsieur Loïc BERNARD et Monsieur Bernard FRADIN, délégation de signature est donnée à **Madame Isabelle GRASSET**, responsable de la division de la gestion individuelle des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré et à **Mesdames Odette ALIN, Catherine PARENT et Karen ALLEMANG**, secrétaires d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, à effet de signer les actes à caractère financier visés à l'article 1 relatifs aux intervenants extérieurs engagés au titre de l'accompagnement éducatif, à l'exclusion des décomptes de rappel de rémunération supérieurs à 10 000 €.

## ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Ange TOMI, , Monsieur Loïc BERNARD et Monsieur Bernard FRADIN, délégation de signature est donnée à **Madame Isabelle GRASSET**, responsable de la division de la gestion individuelle des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré et à **Mesdames Odette ALIN, Catherine PARENT et Karen ALLEMANG**, secrétaires d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, à l'effet de signer l'ensemble des actes à caractère financier visés à l'article 1 relatifs aux personnels du 1<sup>er</sup> degré et personnels non titulaires rémunérés sur les BOP 140 et 141, les certificats administratifs y compris ceux de prolongation de congés de longue maladie, longue durée et prime spécifique d'installation et les décisions visant à assurer la prise en charge financière des nouveaux arrivants, à l'exclusion des décomptes de rappel de rémunération supérieur à 10.000 €.

## ARTICLE 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard FRADIN, délégation de signature est donnée à **Monsieur Eric CLOVIS**, responsable du service de gestion des contractuels et à **Madame Michèle FIANT**, gestionnaire, à effet de signer les actes à caractère financier visés à l'article 1 relatifs aux accompagnants d'élèves en situation de handicap individuels, à l'exclusion des décomptes de rappel de rémunération supérieurs à 10 000 €.

## ARTICLE 6

L'arrêté rectoral du 27 juin 2017 portant délégation de signature est abrogé.

## ARTICLE 7

Le secrétaire général de l'académie et le directeur académique des services de l'éducation nationale du Val d'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de



l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait à Versailles, le **05 JUIL, 2017**

4/4

Le Recteur

Daniel FILATRE